MINISTÈRE DES ARMÉES Liberté Égalité

Fraternité

Conseil supérieur de la fonction militaire

Paris, le 15 décembre 2021 N° 349/ARM/SG-CSFM

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION MILITAIRE

(107e session – le 02 et du 06 au 10 décembre 2021)

COMMUNIQUÉ

Le Conseil supérieur de la fonction militaire s'est réuni le 02 décembre et du 06 au 10 décembre 2021 à l'occasion de sa 107^e session.

Il a rendu son avis en matière de condition militaire.

Le cycle de concertation du second semestre 2021 s'achève à nouveau dans un contexte sanitaire malheureusement dégradé et la récurrence des vagues de la COVID-19 illustre parfaitement la nécessité qu'il y a de maintenir et de renforcer le lien qui unit étroitement les familles à l'institution militaire.

En préambule, alors que la Ministre des Armées présidait sa 10ème séance plénière, le Conseil a tenu à lui exprimer toute la reconnaissance de la communauté militaire pour l'attention portée aux femmes et aux hommes du ministère depuis sa prise de fonctions.

Dans son avis lu, le Conseil fait le bilan des avancées en matière de condition du militaire et de sa famille, initiées et menées à bien depuis 4 ans.

À ce titre et de manière non exhaustive, le Conseil a tenu a rappeler quelques-uns des projets dimensionnants, tels que le soutien des militaires et de leurs proches au travers du Plan famille, l'amélioration significative des procédures d'accompagnement des blessés, ou encore les avancées statutaires pour rester en phase avec les nouvelles réalités sociétales.

La fin annoncée du délai de carence de 2 ans pour le personnel ayant contracté un PACS et la mise en œuvre au 1er janvier 2022 du premier volet relatif à la protection sociale complémentaire sont des mesures appréciées des militaires.

Le Conseil a tenu à saluer l'effort sans précédent consenti par la Nation dans le cadre de la LPM 2019-2025 et a rappelé que cet effort devenait urgent et devait s'inscrire dans la durée.

Visant à préparer les armées de demain, la Ministre a réafirmé que la LPM en cours était une LPM de réparation et que la prochaine se devra d'être innovante. La Ministre compte en outre sur la communauté militaire pour être acteur de cette évolution.

Le Conseil accueille favorablement la revalorisation des plus bas échelons des grades de militaires du rang. Cependant, cette mesure technique indispensable a été rendue nécessaire par la stagnation de la valeur du point d'indice et l'augmentation du SMIC. Celle-ci accentue une nouvelle fois le tassement des grilles indiciaires. C'est pourquoi, le Conseil a exprimé le besoin d'une refonte de l'ensemble des grilles indiciaires.

Faisant écho aux préoccupations du Conseil, la Ministre a souligné que le budget de 41 milliards d'euros pour 2022 prévus dans la LPM doit nous rassurer. Elle a évoqué les avancées que sont le SI-RH Source Solde, l'amélioration des équipements du quotidien, la NPRM et le plan famille.

L'emploi des conjoints et la petite enfance restent une des priorités du ministère. L'augmentation de places en crèche, la création de structures d'accueil, les aides pour les assistantes maternelles et l'accès à la plateforme multiservices « Yoopies » sont autant d'avancées significatives au profit des militaires et de leurs familles.

Dans le domaine du logement, le Conseil a insisté sur la très forte attente que suscite la réforme de la politique du logement menée par le ministère.

La Ministre a indiqué que le parc des logements domaniaux, dont le niveau de satisfaction reste insuffisant, a toutefois démontré toute son utilité et va croître tant en quantité qu'en qualité. Le contrat « ambition logement », qui sera signé début 2022 pour 35 ans, prévoit notamment 3 000 nouveaux logements, une nouvelle gestion locative et une rénovation de 80% du parc. Les crédits sont en augmentation de 37% et 712 logements neufs ont été commandés à ce jour dont 430 déjà livrés.

Le plan hébergement quant à lui, dispose d'un budget de 1,2 Md€ sur la durée de la LPM. 70% des crédits seront engagés d'ici 2023 et ce sont au total 30 000 places qui seront créées ou rénovées. 8 300 d'entre elles auront été livrées avant la fin de l'année 2022.

En réponse à une question du Conseil, l'ouverture de tous les emplois de sous-marinier au personnel féminin a été annoncée, ce qui constitue un progrès en terme d'égalité homme-femme. Le CSFM, très attaché à l'égalité professionnelle, salue cette mesure.

Pour finir, la ministre a tenu à rappeler qu'il ne faut pas oublier, malgré les budgets remarquables de la LPM, que la force de nos armées est avant tout humaine et que la condition du personnel doit rester une priorité de premier rang.

Le secrétaire du Conseil

Capitaine Christophe HARDOIN La ministre des armées

Florence PARLY